

COMMUNE MUNICIPALE DE CORMORET

TEL 032 944.15.13

FAX 032 944.15.14

Courriel

contact@cormoret.ch

DESAFFECTATION DE TOMBES AU CIMETIERE DE COURTELARY

Conformément à l'article 27 du Règlement du cimetière du 1^{er} janvier 2022, le Conseil municipal de Cormoret a décidé de la désaffectation des tombes suivantes au 31 janvier 2025 :

Tombes portant les Nos :

138, 140, 170, 198, 229, 252, 259, 290, 295, 316 ainsi que 927 à 935 et 938 à 1155

Les questions éventuelles sont à adresser au secrétariat municipal de Cormoret.

Le Conseil municipal prie les proches des personnes ensevelies de bien vouloir enlever les tombes, les monuments, les plantes et autres objets qu'ils désirent garder en leur possession, jusqu'au 31 janvier 2025 au plus tard.

Après cette date, les champs d'ensevelissement seront aplanis.

Cormoret, le 12 juillet 2024

Conseil municipal